



AEE Association intercommunale
Enfance et École - Asse et Boiron

Législature 2021/2026

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

N° 20/2021-2026

La révision de la politique tarifaire du Réseau d'accueil d'Asse et
Boiron

PREAMBULE

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (ci-après FAJE), instituée par la Loi sur l'accueil de jour des enfants du 20 juin 2006 (LAJE), détient une double responsabilité : celle de reconnaître les réseaux d'accueil, moyennant le respect de certains critères (art. 31 al.1 LAJE), et celle de subventionner les réseaux d'accueil reconnus.

Ce processus de reconnaissance se déroule tous les 5 ans, permettant ainsi de vérifier que les critères de reconnaissance sont toujours satisfaits et de fixer certains objectifs, notamment de développement.

Lors du processus mené pour la période 2025-2030, certains réseaux se sont vu octroyer une reconnaissance conditionnelle, au motif que les politiques tarifaires instaurées ne remplissaient pas les conditions posées à l'article 29 al.1 de la LAJE. Celles-ci prévoient, en particulier, que les parents plaçant leurs enfants paient la prestation en fonction de leurs revenus. Cette exigence ne signifie pas seulement une progressivité des barèmes eux-mêmes, mais également que le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu consacrée à la prestation soit proportionnelle au revenu. Comme nous l'explicitons plus avant, ce n'est pas le cas pour notre réseau d'accueil.

Le présent préavis a donc, pour objectif, d'une part, de démontrer la problématique actuelle et d'autre part, de présenter les nouvelles politiques tarifaires retenues par le Comité de direction, accompagné dans la démarche, par une mandataire bien connue, puisqu'il s'agit de l'ancienne directrice de la FAJE pendant 10 ans.

Le Conseil intercommunal est appelé à valider les nouveaux barèmes ainsi que le règlement tarifaire qui l'accompagne.

A. État des lieux

Avant toute chose, il apparaît essentiel pour une bonne compréhension de l'objet du présent préavis de définir ce que l'on entend par "Politique tarifaire". Une politique tarifaire s'articule autour de quatre questions principales :

- ▶ Quelles sont les prestations facturées ? La réponse semble aller de soi, puisque la prestation consiste à accueillir des enfants durant certaines plages horaires. Dans la réalité, il existe, notamment en préscolaire, des prestations particulières, telles que la période d'adaptation lors de l'arrivée d'un nouvel enfant dans l'institution, des accueils d'urgence ou des dépannages. Par ailleurs, des prestations dites périphériques sont facturées, telles que les frais d'inscription, de renouvellement ou de modification d'un contrat. Il est donc indispensable d'identifier toutes les catégories de prestations, de manière à pouvoir en isoler le coût et à en informer les parents.
- ▶ Quels sont les composants du revenu pris en considération pour décider du tarif retenu ? A cet égard, il convient de préciser d'emblée qu'il n'existe pas de revenu déterminant unifié, en matière d'accueil de jour, comme il en existe par exemple pour le calcul du droit à certaines prestations sociales.

Cela signifie que chaque réseau d'accueil est responsable et habilité à choisir les catégories et la part des revenus qu'il prend en considération pour calculer le tarif contractuel qui sera facturé.

Prend-on, par exemple, en considération intégralement les revenus du ménage, même si l'un des membres du ménage n'est pas le parent biologique de l'enfant ? Prend-on en considération les allocations familiales perçues par le ou les parents ? Intègre-t-on la fortune, les revenus de la fortune, et si oui, quelle part ? etc.

- ▶ Quel est le barème ou quels sont les barèmes ? Il existe un barème par type d'accueil (collectif préscolaire, parascolaire et accueil familial de jour). Ce principe répond au fait que le coût de production de la prestation est sensiblement différent dans chacune de ces catégories. L'art. 29

al. 3 LAJE permet d'adapter le prix au coût moyen de la prestation, pour autant que le prix maximal facturé ne dépasse pas le coût moyen, dont les modalités de calcul sont fixées par la FAJE. En cas de dépassement, le parent doit être remboursé du trop versé. Chaque réseau doit donc se déterminer sur le nombre de tranches de revenus qu'il décide de prendre en compte, l'amplitude de ces tranches, les niveaux minimum et maximum des revenus. Il doit ensuite choisir une tarification tenant compte des contraintes légales et de ses prix de revient par type d'accueil.

- ▶ Quelles sont les modalités de facturation ? Il s'agit de savoir si le parent paie *praenumerando* (avant la réalisation de la prestation) ou *postnumerando* (après la réalisation de la prestation) ; s'il se voit facturer sur 12 mois, 11 ou 10 mois. La question inclut également le nombre de jours maximum facturables par année (en l'occurrence, 235 jours sont facturés en préscolaire pour un plein temps (47 semaines * 5 jours), tandis que 185 jours sont facturés en parascolaire (37 semaines * 5 jours).

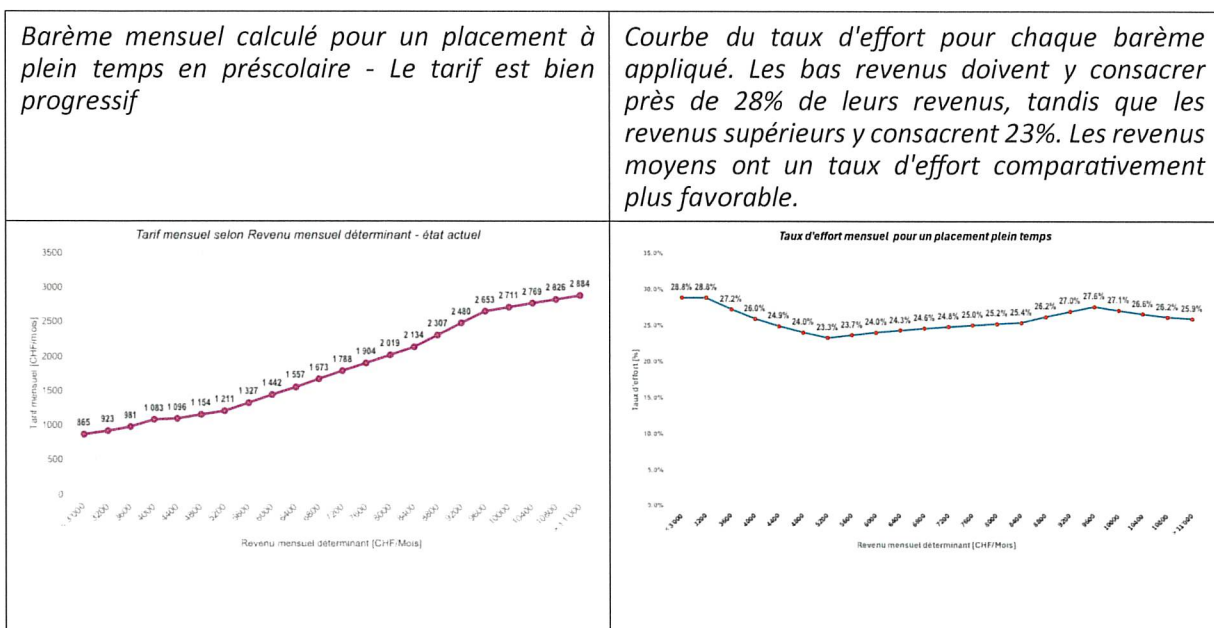
Problématiques constatées

L'analyse de la FAJE a mis en évidence *un taux d'effort inversement proportionnel aux revenus des parents* : en d'autres termes, moins le ménage gagne d'argent, plus il doit consacrer une part importante de son revenu, à la prestation. Plus le revenu du ménage est important, moins le taux d'effort est important. Or, cet état de fait contrevient au principe de progressivité de l'effort et conduit à une forte discrimination sociale dans l'accès à la prestation.

L'analyse de la distribution des revenus des parents placeurs attestent de ce biais. En effet, quel que soit le type d'accueil, **85 à 90%** des parents qui placent leurs enfants en institution dans le réseau Asse et Boiron ont un revenu supérieur ou égal au revenu maximal pris en considération, soit actuellement, un revenu mensuel de CHF 11'000.- par mois.

Une telle observation relative à la distribution des revenus est imputable à un double facteur : d'une part, le taux d'effort est fortement dissuasif pour les bas salaires ; d'autre part, les revenus médians nets des ménages avec enfants dans le périmètre du réseau Asse & Boiron, s'élevaient à CHF 203'739.-, en 2022, alors que la moyenne cantonale se situait à CHF 109'643.-.¹

Le graphique ci-dessous illustre la problématique en distinguant, d'un côté, la progressivité du barème et, de l'autre, la dégressivité du taux d'effort. L'exemple s'appuie sur le barème en préscolaire mais le phénomène est exactement le même pour les deux autres types d'accueil.



¹ Étude Microgis - "Diagnostic de la structure des revenus des familles du Canton de Vaud. nov. 2022

Un deuxième biais est apparu à l'analyse de la documentation, notamment en examinant les tables tarifaires des 3 types d'accueil. Chacune est construite en indiquant non pas le prix appliqué mais le taux de subventionnement assumé par le réseau, par référence, au prix de base à la journée. L'exemple ci-dessous illustre la logique de la grille.

Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]			Pourcentage payé par le parent	Tarif à la journée
	Moins de	3 000	30%	40.50 CHF
De	3 000 à	3 400	32%	43.20 CHF
De	3 401 à	3 800	34%	45.90 CHF
De	3 801 à	4 200	36%	48.60 CHF
De	4 201 à	4 600	38%	51.30 CHF
De	4 601 à	5 000	40%	54.00 CHF
De	5 001 à	5 400	42%	56.70 CHF
De	5 401 à	5 800	46%	62.10 CHF
De	5 801 à	6 200	50%	67.50 CHF
De	6 201 à	6 600	54%	72.90 CHF
De	6 601 à	7 000	58%	78.30 CHF
De	7 001 à	7 400	62%	83.70 CHF
De	7 401 à	7 800	66%	89.10 CHF
De	7 801 à	8 200	70%	94.50 CHF
De	8 201 à	8 600	74%	99.90 CHF
De	8 601 à	9 000	80%	108.00 CHF
De	9 001 à	9 400	86%	116.10 CHF
De	9 401 à	9 800	92%	124.20 CHF
De	9 801 à	10 200	94%	126.90 CHF
De	10 201 à	10 600	96%	129.60 CHF
De	10 601 à	11 000	98%	132.30 CHF
	Plus de	11 000	100%	135.00 CHF

Le prix de référence en préscolaire est aujourd'hui de CHF 135/jour pour 10 heures théoriques de fréquentation, étant entendu que les garderies restent ouvertes 11h ou 11h30 selon l'institution.

Il est donc indiqué que le parent disposant d'un bas revenu paie le 30% du prix plein, tandis que le parent à haut revenu en assume le 100%. Il est précisé dans la documentation qu'il n'est donc pas subventionné.

La réalité des chiffres est toute autre, puisque, en 2024, le coût moyen calculé par la FAJE se situait à CHF 162.-/jour pour une place en préscolaire dans le réseau Asse & Boiron. Ce qui représente une subvention de 16,5% par rapport au prix coûtant d'une journée d'accueil pour les parents du haut de l'échelle.

Indépendamment du travail effectué sur la tarification pour qu'elle réponde aux exigences de la FAJE en matière de taux d'effort, il est donc important de rétablir la réalité des chiffres et de rendre visible la subvention sur le coût réel de la prestation, dont bénéficie les hauts revenus.

B. La démarche choisie pour la révision

En accord avec le Comité de direction et le Secrétariat général de l'Association intercommunale Asse et Boiron, la mandataire a, une fois l'état des lieux achevé, travaillé sur plusieurs nouveaux modèles de grilles tarifaires, en faisant varier les éléments suivants :

- ▶ Les montants pris en considération pour les revenus minimums et maximums des ménages ;
- ▶ Le nombre de tranches de revenus contenus dans la grille
- ▶ L'amplitude des tranches de revenus
- ▶ Les barèmes eux-mêmes et leur logique de progression (linéaire, exponentielle, par paliers)

A chacun des modèles retenus, l'impact sur les recettes du réseau a été mesuré, la volonté politique étant de limiter les surcoûts possibles pour les communes.

Le Comité de direction a donc pu examiner 3 modèles par type d'accueil et en mesurer les effets.

Dès la confirmation du choix, par le Comité de direction, un nouveau règlement tarifaire a été établi, lequel rassemble, en un même document, l'ensemble des règles relatives à la tarification, telles qu'exposées en introduction de l'état des lieux ci-dessus (document annexé pour validation).

Les règlements de fonctionnement ont été revisités entièrement pour les recentrer sur les conditions d'accès à l'accueil (critères de priorité) et les règles à observer par les parents dans le déroulement de l'accueil. Ces documents, étant de compétence du Comité directeur, sont annexés à titre informatif.

II. OPTIONS RETENUES

A. Les principes transversaux applicables aux 3 types d'accueil

1. *Nombre de tranches de revenus* : 27 tranches de revenus au lieu des 22 tranches précédentes, afin de mieux étaler la progressivité des barèmes ;

2. *Maintien du revenu mensuel minimal* du ménage à CHF 3'000.- ;

3. *Hausse du revenu maximal* de CHF 11'000.- à CHF 12'000.- mensuel . Ont été écartés les scénarii consistant à pousser ce revenu à CHF 13'000.- ou 14'000.-, car ils génèrent des pertes importantes en termes de recettes parentales. Un des constats de l'analyse de la distribution des revenus a été que les familles à hauts revenus plaçaient plusieurs enfants et donc bénéficiaient massivement du rabais fratrie de 20%, taux minimal exigé par la FAJE pour bénéficier de 2 points supplémentaires de subventionnement. Par ailleurs, un facteur d'incertitude a pesé dans le choix : les parents déclarant spontanément qu'ils se situent au revenu maximal de CHF 11'000.- n'ont pas à produire de documents justificatifs de leurs revenus. Il est donc impossible de connaître le revenu effectif de ces parents, lesquels constituent le 9/10ème des parents placeurs. Par prudence, une hausse à CHF 12'000.- a donc été retenue.

4. *Choix du tarif minimal et maximal* : ce choix a été conditionné par la nécessité d'abaisser substantiellement le taux d'effort des bas revenus, sans alourdir excessivement celui des hauts revenus, et en maintenant ou abaissant de manière globale les taux d'effort des parents. Cette gageure a été rendue possible en se basant sur le nombre effectif d'heures d'ouverture et non en se basant sur un nombre d'heures de fréquentation théorique. En effet, les charges effectives de l'accueil sont liées à la totalité des heures d'ouverture de l'institution, même si le coût varie au cours de la journée en fonction de la fréquentation effective.

III. BARÈMES

A. Barème préscolaire

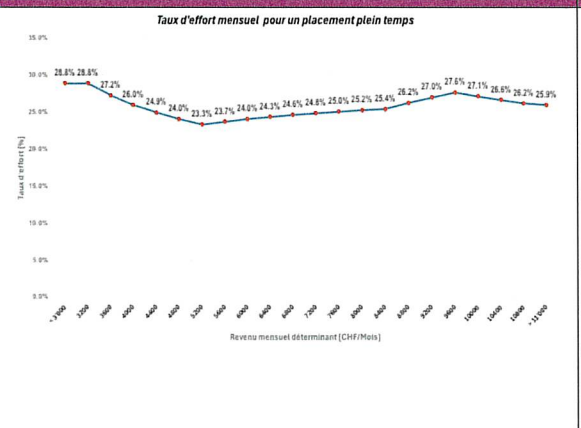
Barème actuel				Nouveau barème, en vigueur dès le 1er août 2027							
				Barème Préscolaire							
Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]		Pourcentage payé par le parent	Tarif à la journée	Tarif mensuel [CHF/mois] pour un temps plein	Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]		Tarif journalier [CHF/jour]	Tarif mensuel pour un temps plein	Part payée par parent /rapport au CM FAJE 2024/jour		
Moins	de				Moins	de					
	3'000	30%	40.50 CHF	865.25 CHF		3'000	CHF 21.85	466.80 CHF	13%		
De	3'000	à 3'400	32%	43.20 CHF	922.90 CHF	De	3'000	à 3'360	CHF 25.05	535.15 CHF	15%
De	3'401	à 3'800	34%	45.90 CHF	980.60 CHF	De	3'361	à 3'720	CHF 28.40	606.75 CHF	18%
De	3'801	à 4'200	36%	48.60 CHF	1'038.25 CHF	De	3'721	à 4'080	CHF 31.80	679.35 CHF	20%
De	4'201	à 4'600	38%	51.30 CHF	1'095.95 CHF	De	4'081	à 4'440	CHF 35.35	755.20 CHF	22%
De	4'601	à 5'000	40%	54.00 CHF	1'153.65 CHF	De	4'441	à 4'800	CHF 39.05	834.25 CHF	24%
De	5'001	à 5'400	42%	56.70 CHF	1'211.30 CHF	De	4'801	à 5'160	CHF 42.80	914.35 CHF	26%
De	5'401	à 5'800	46%	62.10 CHF	1'326.70 CHF	De	5'161	à 5'520	CHF 46.70	997.70 CHF	29%
De	5'801	à 6'200	50%	67.50 CHF	1'442.05 CHF	De	5'521	à 5'880	CHF 50.75	1'084.20 CHF	31%
De	6'201	à 6'600	54%	72.90 CHF	1'557.40 CHF	De	5'881	à 6'240	CHF 54.90	1'172.85 CHF	34%
De	6'601	à 7'000	58%	78.30 CHF	1'672.75 CHF	De	6'241	à 6'600	CHF 59.15	1'263.65 CHF	37%
De	7'001	à 7'400	62%	83.70 CHF	1'788.15 CHF	De	6'601	à 6'960	CHF 63.55	1'357.65 CHF	39%
De	7'401	à 7'800	66%	89.10 CHF	1'903.50 CHF	De	6'961	à 7'320	CHF 68.10	1'454.85 CHF	42%
De	7'801	à 8'200	70%	94.50 CHF	2'018.85 CHF	De	7'321	à 7'680	CHF 72.80	1'555.25 CHF	45%
De	8'201	à 8'600	74%	99.90 CHF	2'134.25 CHF	De	7'681	à 8'040	CHF 77.65	1'658.80 CHF	48%
De	8'601	à 9'000	80%	108.00 CHF	2'307.25 CHF	De	8'041	à 8'400	CHF 82.65	1'765.70 CHF	51%
De	9'001	à 9'400	86%	116.10 CHF	2'480.30 CHF	De	8'401	à 8'760	CHF 87.75	1'874.65 CHF	54%
De	9'401	à 9'800	92%	124.20 CHF	2'653.35 CHF	De	8'761	à 9'120	CHF 93.05	1'987.90 CHF	57%
De	9'801	à 10'200	94%	126.90 CHF	2'711.05 CHF	De	9'121	à 9'480	CHF 98.50	2'104.30 CHF	61%
De	10'201	à 10'600	96%	129.60 CHF	2'768.75 CHF	De	9'481	à 9'840	CHF 104.10	2'223.95 CHF	64%
De	10'601	à 11'000	98%	132.30 CHF	2'826.40 CHF	De	9'841	à 10'200	CHF 109.85	2'346.80 CHF	68%
Plus	de 11'000	100%	135.00 CHF	2'884.10 CHF		De	10'201	à 10'560	CHF 115.80	2'473.90 CHF	71%
						De	10'561	à 10'920	CHF 121.95	2'605.30 CHF	75%
						De	10'921	à 11'280	CHF 128.20	2'738.80 CHF	79%
						De	11'281	à 11'640	CHF 134.70	2'877.80 CHF	83%
						De	11'641	à 12'000	CHF 141.35	3'019.75 CHF	87%
						Plus	de 12'000	CHF 148.25	3'167.15 CHF	92%	

Le coût moyen de la prestation préscolaire se situait en 2024, à CHF 162/jour.
Ce qui signifie que les hauts revenus ont bénéficié d'une subvention de 16.6% par rapport au prix coûtant.

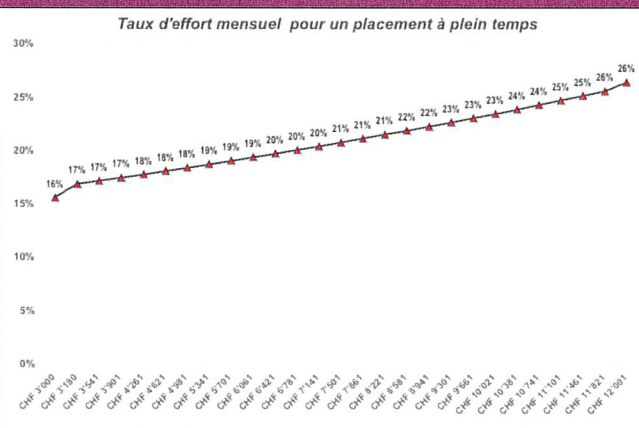
L'on peut constater que les revenus les plus bas voient le prix journalier baisser de 46%, que les revenus du milieu de l'échelle bénéficient d'une baisse de tarif de 18.5% et que les revenus de CH 11'000.- voient leur tarif diminuer de 5%.

L'augmentation du tarif journalier n'affecte que les revenus supérieurs à CHF 11'641.-. Elle s'élève à 9.8% pour un revenu de CHF 12'000.-. Les simulations effectuées démontrent que la baisse de tarif n'affecte pas les recettes, en raison de la distribution des revenus des parents placeurs. Même en admettant que l'attractivité pour les ménages à bas revenus permettent le placement de leurs enfants, la perte de recettes serait largement compensée par la forte probabilité que les parents plaçant leurs enfants actuellement aient des revenus dépassant les CHF 11'600.-.

Taux d'effort mensuel actuel



Taux d'effort mensuel futur



Les parents aux revenus les plus bas doivent consacrer mensuellement plus de 28% au placement de leur enfant. Tandis que les parents à hauts revenus y consacrent un peu plus de 26%.

La nouvelle courbe du taux d'effort répond à l'exigence de la progressivité de ce dernier sans alourdir les taux d'effort pour supérieures. **Les revenus les plus bas consacreront 16% de leur revenu au placement, soit 12 points de moins. Les revenus moyens y consacreront en moyenne 21%, soit 4 points de moins que dans l'échelle actuelle. Tandis que les revenus de CHF 12'000 et plus y consacreront 26%, soit un pourcentage identique à aujourd'hui.**

B. Barème parascolaire

Barème actuel				Barème dès le 1er août 2027																																																																																																																																																																																																																			
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]</th> <th>Pourcentage payé par le parent</th> <th>Tarif à la journée</th> <th>Tarif mensuel pour un temps plein</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 3'000</td> <td>30%</td> <td>29.60 CHF</td> <td>CHF 547.50</td> </tr> <tr> <td>De 3'000 à 3'400</td> <td>32%</td> <td>31.57 CHF</td> <td>CHF 584.00</td> </tr> <tr> <td>De 3'401 à 3'800</td> <td>34%</td> <td>33.54 CHF</td> <td>CHF 620.50</td> </tr> <tr> <td>De 3'801 à 4'200</td> <td>36%</td> <td>35.51 CHF</td> <td>CHF 657.00</td> </tr> <tr> <td>De 4'201 à 4'600</td> <td>38%</td> <td>37.49 CHF</td> <td>CHF 693.50</td> </tr> <tr> <td>De 4'601 à 5'000</td> <td>40%</td> <td>39.46 CHF</td> <td>CHF 730.00</td> </tr> <tr> <td>De 5'001 à 5'400</td> <td>42%</td> <td>41.43 CHF</td> <td>CHF 766.50</td> </tr> <tr> <td>De 5'401 à 5'800</td> <td>46%</td> <td>45.38 CHF</td> <td>CHF 839.50</td> </tr> <tr> <td>De 5'801 à 6'200</td> <td>50%</td> <td>49.33 CHF</td> <td>CHF 912.50</td> </tr> <tr> <td>De 6'201 à 6'600</td> <td>54%</td> <td>53.27 CHF</td> <td>CHF 985.50</td> </tr> <tr> <td>De 6'601 à 7'000</td> <td>58%</td> <td>57.22 CHF</td> <td>CHF 1'058.50</td> </tr> <tr> <td>De 7'001 à 7'400</td> <td>62%</td> <td>61.16 CHF</td> <td>CHF 1'131.50</td> </tr> <tr> <td>De 7'401 à 7'800</td> <td>66%</td> <td>65.11 CHF</td> <td>CHF 1'204.50</td> </tr> <tr> <td>De 7'801 à 8'200</td> <td>70%</td> <td>69.06 CHF</td> <td>CHF 1'277.50</td> </tr> <tr> <td>De 8'201 à 8'600</td> <td>74%</td> <td>73.00 CHF</td> <td>CHF 1'350.50</td> </tr> <tr> <td>De 8'601 à 9'000</td> <td>80%</td> <td>78.92 CHF</td> <td>CHF 1'460.00</td> </tr> <tr> <td>De 9'001 à 9'400</td> <td>86%</td> <td>84.84 CHF</td> <td>CHF 1'569.50</td> </tr> <tr> <td>De 9'401 à 9'800</td> <td>92%</td> <td>90.76 CHF</td> <td>CHF 1'679.00</td> </tr> <tr> <td>De 9'801 à 10'200</td> <td>94%</td> <td>92.73 CHF</td> <td>CHF 1'715.50</td> </tr> <tr> <td>De 10'201 à 10'600</td> <td>96%</td> <td>94.70 CHF</td> <td>CHF 1'752.00</td> </tr> <tr> <td>De 10'601 à 11'000</td> <td>98%</td> <td>96.68 CHF</td> <td>CHF 1'788.50</td> </tr> <tr> <td>Plus de 11'000</td> <td>100%</td> <td>98.65 CHF</td> <td>CHF 1'825.05</td> </tr> </tbody> </table>				Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]	Pourcentage payé par le parent	Tarif à la journée	Tarif mensuel pour un temps plein	Moins de 3'000	30%	29.60 CHF	CHF 547.50	De 3'000 à 3'400	32%	31.57 CHF	CHF 584.00	De 3'401 à 3'800	34%	33.54 CHF	CHF 620.50	De 3'801 à 4'200	36%	35.51 CHF	CHF 657.00	De 4'201 à 4'600	38%	37.49 CHF	CHF 693.50	De 4'601 à 5'000	40%	39.46 CHF	CHF 730.00	De 5'001 à 5'400	42%	41.43 CHF	CHF 766.50	De 5'401 à 5'800	46%	45.38 CHF	CHF 839.50	De 5'801 à 6'200	50%	49.33 CHF	CHF 912.50	De 6'201 à 6'600	54%	53.27 CHF	CHF 985.50	De 6'601 à 7'000	58%	57.22 CHF	CHF 1'058.50	De 7'001 à 7'400	62%	61.16 CHF	CHF 1'131.50	De 7'401 à 7'800	66%	65.11 CHF	CHF 1'204.50	De 7'801 à 8'200	70%	69.06 CHF	CHF 1'277.50	De 8'201 à 8'600	74%	73.00 CHF	CHF 1'350.50	De 8'601 à 9'000	80%	78.92 CHF	CHF 1'460.00	De 9'001 à 9'400	86%	84.84 CHF	CHF 1'569.50	De 9'401 à 9'800	92%	90.76 CHF	CHF 1'679.00	De 9'801 à 10'200	94%	92.73 CHF	CHF 1'715.50	De 10'201 à 10'600	96%	94.70 CHF	CHF 1'752.00	De 10'601 à 11'000	98%	96.68 CHF	CHF 1'788.50	Plus de 11'000	100%	98.65 CHF	CHF 1'825.05	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">BAREME PARASCOLAIRE - 1P - 8P</th> </tr> <tr> <th>Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]</th> <th>Tarif journalier [CHF/jour]</th> <th>Tarif mensuel pour un plein temps</th> <th>Part payée par le parent pour un placement à plein temps</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 3'000</td> <td>CHF 21.80</td> <td>CHF 403.25</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>De 3'000 à 3'360</td> <td>CHF 24.80</td> <td>CHF 458.80</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>De 3'361 à 3'720</td> <td>CHF 27.90</td> <td>CHF 516.15</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>De 3'721 à 4'080</td> <td>CHF 31.00</td> <td>CHF 573.45</td> <td>24%</td> </tr> <tr> <td>De 4'081 à 4'440</td> <td>CHF 34.15</td> <td>CHF 631.80</td> <td>27%</td> </tr> <tr> <td>De 4'441 à 4'800</td> <td>CHF 37.40</td> <td>CHF 691.90</td> <td>29%</td> </tr> <tr> <td>De 4'801 à 5'160</td> <td>CHF 40.70</td> <td>CHF 752.90</td> <td>32%</td> </tr> <tr> <td>De 5'161 à 5'520</td> <td>CHF 44.05</td> <td>CHF 814.85</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>De 5'521 à 5'880</td> <td>CHF 47.45</td> <td>CHF 877.90</td> <td>37%</td> </tr> <tr> <td>De 5'881 à 6'240</td> <td>CHF 50.90</td> <td>CHF 941.65</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>De 6'241 à 6'600</td> <td>CHF 54.45</td> <td>CHF 1'007.30</td> <td>43%</td> </tr> <tr> <td>De 6'601 à 6'960</td> <td>CHF 58.05</td> <td>CHF 1'073.95</td> <td>46%</td> </tr> <tr> <td>De 6'961 à 7'320</td> <td>CHF 61.70</td> <td>CHF 1'141.45</td> <td>48%</td> </tr> <tr> <td>De 7'321 à 7'680</td> <td>CHF 65.40</td> <td>CHF 1'209.95</td> <td>51%</td> </tr> <tr> <td>De 7'681 à 8'040</td> <td>CHF 69.20</td> <td>CHF 1'280.20</td> <td>54%</td> </tr> <tr> <td>De 8'041 à 8'400</td> <td>CHF 73.00</td> <td>CHF 1'350.50</td> <td>57%</td> </tr> <tr> <td>De 8'401 à 8'760</td> <td>CHF 76.95</td> <td>CHF 1'423.60</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>De 8'761 à 9'120</td> <td>CHF 80.90</td> <td>CHF 1'496.65</td> <td>64%</td> </tr> <tr> <td>De 9'121 à 9'480</td> <td>CHF 84.95</td> <td>CHF 1'571.55</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>De 9'481 à 9'840</td> <td>CHF 89.05</td> <td>CHF 1'647.45</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>De 9'841 à 10'200</td> <td>CHF 93.25</td> <td>CHF 1'725.15</td> <td>73%</td> </tr> <tr> <td>De 10'201 à 10'560</td> <td>CHF 97.50</td> <td>CHF 1'803.75</td> <td>77%</td> </tr> <tr> <td>De 10'561 à 10'920</td> <td>CHF 101.80</td> <td>CHF 1'883.30</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>De 10'921 à 11'280</td> <td>CHF 106.20</td> <td>CHF 1'964.75</td> <td>83%</td> </tr> <tr> <td>De 11'281 à 11'640</td> <td>CHF 110.65</td> <td>CHF 2'047.05</td> <td>87%</td> </tr> <tr> <td>De 11'641 à 12'000</td> <td>CHF 115.20</td> <td>CHF 2'131.20</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>Plus de 12'000</td> <td>CHF 119.80</td> <td>CHF 2'216.30</td> <td>94%</td> </tr> </tbody> </table>				BAREME PARASCOLAIRE - 1P - 8P				Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]	Tarif journalier [CHF/jour]	Tarif mensuel pour un plein temps	Part payée par le parent pour un placement à plein temps	Moins de 3'000	CHF 21.80	CHF 403.25	17%	De 3'000 à 3'360	CHF 24.80	CHF 458.80	19%	De 3'361 à 3'720	CHF 27.90	CHF 516.15	22%	De 3'721 à 4'080	CHF 31.00	CHF 573.45	24%	De 4'081 à 4'440	CHF 34.15	CHF 631.80	27%	De 4'441 à 4'800	CHF 37.40	CHF 691.90	29%	De 4'801 à 5'160	CHF 40.70	CHF 752.90	32%	De 5'161 à 5'520	CHF 44.05	CHF 814.85	35%	De 5'521 à 5'880	CHF 47.45	CHF 877.90	37%	De 5'881 à 6'240	CHF 50.90	CHF 941.65	40%	De 6'241 à 6'600	CHF 54.45	CHF 1'007.30	43%	De 6'601 à 6'960	CHF 58.05	CHF 1'073.95	46%	De 6'961 à 7'320	CHF 61.70	CHF 1'141.45	48%	De 7'321 à 7'680	CHF 65.40	CHF 1'209.95	51%	De 7'681 à 8'040	CHF 69.20	CHF 1'280.20	54%	De 8'041 à 8'400	CHF 73.00	CHF 1'350.50	57%	De 8'401 à 8'760	CHF 76.95	CHF 1'423.60	60%	De 8'761 à 9'120	CHF 80.90	CHF 1'496.65	64%	De 9'121 à 9'480	CHF 84.95	CHF 1'571.55	67%	De 9'481 à 9'840	CHF 89.05	CHF 1'647.45	70%	De 9'841 à 10'200	CHF 93.25	CHF 1'725.15	73%	De 10'201 à 10'560	CHF 97.50	CHF 1'803.75	77%	De 10'561 à 10'920	CHF 101.80	CHF 1'883.30	80%	De 10'921 à 11'280	CHF 106.20	CHF 1'964.75	83%	De 11'281 à 11'640	CHF 110.65	CHF 2'047.05	87%	De 11'641 à 12'000	CHF 115.20	CHF 2'131.20	90%	Plus de 12'000	CHF 119.80	CHF 2'216.30	94%
Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]	Pourcentage payé par le parent	Tarif à la journée	Tarif mensuel pour un temps plein																																																																																																																																																																																																																				
Moins de 3'000	30%	29.60 CHF	CHF 547.50																																																																																																																																																																																																																				
De 3'000 à 3'400	32%	31.57 CHF	CHF 584.00																																																																																																																																																																																																																				
De 3'401 à 3'800	34%	33.54 CHF	CHF 620.50																																																																																																																																																																																																																				
De 3'801 à 4'200	36%	35.51 CHF	CHF 657.00																																																																																																																																																																																																																				
De 4'201 à 4'600	38%	37.49 CHF	CHF 693.50																																																																																																																																																																																																																				
De 4'601 à 5'000	40%	39.46 CHF	CHF 730.00																																																																																																																																																																																																																				
De 5'001 à 5'400	42%	41.43 CHF	CHF 766.50																																																																																																																																																																																																																				
De 5'401 à 5'800	46%	45.38 CHF	CHF 839.50																																																																																																																																																																																																																				
De 5'801 à 6'200	50%	49.33 CHF	CHF 912.50																																																																																																																																																																																																																				
De 6'201 à 6'600	54%	53.27 CHF	CHF 985.50																																																																																																																																																																																																																				
De 6'601 à 7'000	58%	57.22 CHF	CHF 1'058.50																																																																																																																																																																																																																				
De 7'001 à 7'400	62%	61.16 CHF	CHF 1'131.50																																																																																																																																																																																																																				
De 7'401 à 7'800	66%	65.11 CHF	CHF 1'204.50																																																																																																																																																																																																																				
De 7'801 à 8'200	70%	69.06 CHF	CHF 1'277.50																																																																																																																																																																																																																				
De 8'201 à 8'600	74%	73.00 CHF	CHF 1'350.50																																																																																																																																																																																																																				
De 8'601 à 9'000	80%	78.92 CHF	CHF 1'460.00																																																																																																																																																																																																																				
De 9'001 à 9'400	86%	84.84 CHF	CHF 1'569.50																																																																																																																																																																																																																				
De 9'401 à 9'800	92%	90.76 CHF	CHF 1'679.00																																																																																																																																																																																																																				
De 9'801 à 10'200	94%	92.73 CHF	CHF 1'715.50																																																																																																																																																																																																																				
De 10'201 à 10'600	96%	94.70 CHF	CHF 1'752.00																																																																																																																																																																																																																				
De 10'601 à 11'000	98%	96.68 CHF	CHF 1'788.50																																																																																																																																																																																																																				
Plus de 11'000	100%	98.65 CHF	CHF 1'825.05																																																																																																																																																																																																																				
BAREME PARASCOLAIRE - 1P - 8P																																																																																																																																																																																																																							
Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]	Tarif journalier [CHF/jour]	Tarif mensuel pour un plein temps	Part payée par le parent pour un placement à plein temps																																																																																																																																																																																																																				
Moins de 3'000	CHF 21.80	CHF 403.25	17%																																																																																																																																																																																																																				
De 3'000 à 3'360	CHF 24.80	CHF 458.80	19%																																																																																																																																																																																																																				
De 3'361 à 3'720	CHF 27.90	CHF 516.15	22%																																																																																																																																																																																																																				
De 3'721 à 4'080	CHF 31.00	CHF 573.45	24%																																																																																																																																																																																																																				
De 4'081 à 4'440	CHF 34.15	CHF 631.80	27%																																																																																																																																																																																																																				
De 4'441 à 4'800	CHF 37.40	CHF 691.90	29%																																																																																																																																																																																																																				
De 4'801 à 5'160	CHF 40.70	CHF 752.90	32%																																																																																																																																																																																																																				
De 5'161 à 5'520	CHF 44.05	CHF 814.85	35%																																																																																																																																																																																																																				
De 5'521 à 5'880	CHF 47.45	CHF 877.90	37%																																																																																																																																																																																																																				
De 5'881 à 6'240	CHF 50.90	CHF 941.65	40%																																																																																																																																																																																																																				
De 6'241 à 6'600	CHF 54.45	CHF 1'007.30	43%																																																																																																																																																																																																																				
De 6'601 à 6'960	CHF 58.05	CHF 1'073.95	46%																																																																																																																																																																																																																				
De 6'961 à 7'320	CHF 61.70	CHF 1'141.45	48%																																																																																																																																																																																																																				
De 7'321 à 7'680	CHF 65.40	CHF 1'209.95	51%																																																																																																																																																																																																																				
De 7'681 à 8'040	CHF 69.20	CHF 1'280.20	54%																																																																																																																																																																																																																				
De 8'041 à 8'400	CHF 73.00	CHF 1'350.50	57%																																																																																																																																																																																																																				
De 8'401 à 8'760	CHF 76.95	CHF 1'423.60	60%																																																																																																																																																																																																																				
De 8'761 à 9'120	CHF 80.90	CHF 1'496.65	64%																																																																																																																																																																																																																				
De 9'121 à 9'480	CHF 84.95	CHF 1'571.55	67%																																																																																																																																																																																																																				
De 9'481 à 9'840	CHF 89.05	CHF 1'647.45	70%																																																																																																																																																																																																																				
De 9'841 à 10'200	CHF 93.25	CHF 1'725.15	73%																																																																																																																																																																																																																				
De 10'201 à 10'560	CHF 97.50	CHF 1'803.75	77%																																																																																																																																																																																																																				
De 10'561 à 10'920	CHF 101.80	CHF 1'883.30	80%																																																																																																																																																																																																																				
De 10'921 à 11'280	CHF 106.20	CHF 1'964.75	83%																																																																																																																																																																																																																				
De 11'281 à 11'640	CHF 110.65	CHF 2'047.05	87%																																																																																																																																																																																																																				
De 11'641 à 12'000	CHF 115.20	CHF 2'131.20	90%																																																																																																																																																																																																																				
Plus de 12'000	CHF 119.80	CHF 2'216.30	94%																																																																																																																																																																																																																				
<p>Le coût moyen de la prestation parascolaire se situait en 2024, à CHF 127.40/jour. Ce qui signifie que les hauts revenus ont bénéficié d'une subvention de 22% par rapport au prix coûtant.</p>				<p>Les bas revenus voient leur facture baisser de plus de 26%. Les revenus moyens ont une augmentation de 3.2%. Un revenu de CHF 11'000.- voit une augmentation de 7.6%.</p>																																																																																																																																																																																																																			
<h3>Taux d'effort actuel</h3>				<h3>Taux d'effort futur</h3>																																																																																																																																																																																																																			
<p>Evolution du taux d'effort en parascolaire</p>				<p>Courbe du taux d'effort mensuel pour un placement à temps plein Parascolaire</p>																																																																																																																																																																																																																			
<p>Les bas revenus doivent consacrer plus de 18% de leur revenu au placement parascolaire, tandis que les hauts revenus y consacrent environ 16%.</p>				<p>Le nouveau barème permet d'abaisser le taux d'effort à 14% pour les faibles revenus, soit une baisse de 4 points. Les hauts revenus (plus de CHF 12'000.-) auront un taux d'effort de 18%, soit 1.5 points de plus qu'aujourd'hui.</p>																																																																																																																																																																																																																			

C. Barème accueil familial de jour

Barème et taux d'effort actuels											
Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]			Tarif horaire	Pourcentage payé par le parent	Tarif à la journée	Tarif mensuel pour une consommation préscolaire (facturé sur 12 mois)	Taux d'effort sur prestation	Prix moyen mensuel du repas	Coût mensuel total y.c repas	Taux d'effort [%]	
	Moins	de	3'000	2.55 CHF	30%	25.50 CHF	499.38	18%	195.83	695.21	24.7%
De	3'000	à	3'400	2.72 CHF	32%	27.20 CHF	532.67	17%	195.83	728.50	22.8%
De	3'401	à	3'800	2.89 CHF	34%	28.90 CHF	565.96	16%	195.83	761.79	21.2%
De	3'801	à	4'200	3.06 CHF	36%	30.60 CHF	599.25	15%	195.83	795.08	19.9%
De	4'201	à	4'600	3.23 CHF	38%	32.30 CHF	632.54	14%	195.83	828.38	18.8%
De	4'601	à	5'000	3.40 CHF	40%	34.00 CHF	665.83	14%	195.83	861.67	17.9%
De	5'001	à	5'400	3.57 CHF	42%	35.70 CHF	699.13	13%	195.83	894.96	17.2%
De	5'401	à	5'800	3.91 CHF	46%	39.10 CHF	765.71	14%	195.83	961.54	17.2%
De	5'801	à	6'200	4.25 CHF	50%	42.50 CHF	832.29	14%	195.83	1'028.13	17.1%
De	6'201	à	6'600	4.59 CHF	54%	45.90 CHF	898.88	14%	195.83	1'094.71	17.1%
De	6'601	à	7'000	4.93 CHF	58%	49.30 CHF	965.46	14%	195.83	1'161.29	17.1%
De	7'001	à	7'400	5.27 CHF	62%	52.70 CHF	1'032.04	14%	195.83	1'227.88	17.1%
De	7'401	à	7'800	5.61 CHF	66%	56.10 CHF	1'098.63	14%	195.83	1'294.46	17.0%
De	7'801	à	8'200	5.95 CHF	70%	59.50 CHF	1'165.21	15%	195.83	1'361.04	17.0%
De	8'201	à	8'600	6.29 CHF	74%	62.90 CHF	1'231.79	15%	195.83	1'427.63	17.0%
De	8'601	à	9'000	6.80 CHF	80%	68.00 CHF	1'331.67	15%	195.83	1'527.50	17.4%
De	9'001	à	9'400	7.31 CHF	86%	73.10 CHF	1'431.54	16%	195.83	1'627.38	17.7%
De	9'401	à	9'800	7.82 CHF	92%	78.20 CHF	1'531.42	16%	195.83	1'727.25	18.0%
De	9'801	à	10'200	7.99 CHF	94%	79.90 CHF	1'564.71	16%	195.83	1'760.54	17.8%
De	10'201	à	10'600	8.16 CHF	96%	81.60 CHF	1'598.00	15%	195.83	1'793.83	17.2%
De	10'601	à	11'000	8.33 CHF	98%	83.30 CHF	1'631.29	15%	195.83	1'827.13	16.9%
	Plus	de	11'000	8.50 CHF	100%	85.00 CHF	1'664.58	15%	195.83	1'860.42	16.7%

La particularité de l'accueil familial de jour est qu'il dispose d'un tarif unique en préscolaire et parascolaire. Afin de mesurer les taux d'effort, nous avons pris l'hypothèse d'un enfant en âge préscolaire, avec une fréquentation identique au collectif, de 235 jours/an, 10h/jour.

Contrairement à l'accueil collectif, le repas et collations sont facturés à part, ce qui conduit à faire une analyse des taux d'effort en incluant ces coûts.

Le coût moyen à la journée se situait à CHF 104.- en 2024.

Barème futur et taux d'effort dès le 1er août 2027										
Revenu mensuel déterminant [CHF/Mois]			Tarif horaire [CHF/heure]	Tarif à la journée (*10 heures)	Tarif mensuel pour une consommation préscolaire (facturé sur 12 mois)	Taux d'effort [%]	Prix moyen mensuel du repas	Coût mensuel total y.c repas	Taux d'effort [%]	
	Moins	de	3'000	1.30	13.00 CHF	254.58 CHF	9.0%	195.83 CHF	CHF 450.42	16.0%
De	3'000	à	3'360	1.60	15.96 CHF	312.58 CHF	9.8%	195.83 CHF	CHF 508.41	16.0%
De	3'361	à	3'720	1.89	18.92 CHF	370.58 CHF	10.5%	195.83 CHF	CHF 566.41	16.0%
De	3'721	à	4'080	2.19	21.88 CHF	428.57 CHF	11.0%	195.83 CHF	CHF 624.41	16.0%
De	4'081	à	4'440	2.48	24.85 CHF	486.57 CHF	11.4%	195.83 CHF	CHF 682.40	16.0%
De	4'441	à	4'800	2.78	27.81 CHF	544.57 CHF	11.8%	195.83 CHF	CHF 740.40	16.0%
De	4'801	à	5'160	3.08	30.77 CHF	602.56 CHF	12.1%	195.83 CHF	CHF 798.40	16.0%
De	5'161	à	5'520	3.37	33.73 CHF	660.56 CHF	12.4%	195.83 CHF	CHF 856.39	16.0%
De	5'521	à	5'880	3.67	36.69 CHF	718.56 CHF	12.6%	195.83 CHF	CHF 914.39	16.0%
De	5'881	à	6'240	3.97	39.65 CHF	776.55 CHF	12.8%	195.83 CHF	CHF 972.39	16.0%
De	6'241	à	6'600	4.26	42.62 CHF	834.55 CHF	13.0%	195.83 CHF	CHF 1'030.38	16.0%
De	6'601	à	6'960	4.56	45.58 CHF	892.55 CHF	13.2%	195.83 CHF	CHF 1'088.38	16.1%
De	6'961	à	7'320	4.85	48.54 CHF	950.54 CHF	13.3%	195.83 CHF	CHF 1'146.38	16.1%
De	7'321	à	7'680	5.15	51.50 CHF	1'008.54 CHF	13.4%	195.83 CHF	CHF 1'204.37	16.1%
De	7'681	à	8'040	5.45	54.46 CHF	1'066.54 CHF	13.6%	195.83 CHF	CHF 1'262.37	16.1%
De	8'041	à	8'400	5.74	57.42 CHF	1'124.54 CHF	13.7%	195.83 CHF	CHF 1'320.37	16.1%
De	8'401	à	8'760	6.04	60.38 CHF	1'182.53 CHF	13.8%	195.83 CHF	CHF 1'378.37	16.1%
De	8'761	à	9'120	6.33	63.35 CHF	1'240.53 CHF	13.9%	195.83 CHF	CHF 1'436.36	16.1%
De	9'121	à	9'480	6.63	66.31 CHF	1'298.53 CHF	14.0%	195.83 CHF	CHF 1'494.36	16.1%
De	9'481	à	9'840	6.93	69.27 CHF	1'356.52 CHF	14.0%	195.83 CHF	CHF 1'552.36	16.1%
De	9'841	à	10'200	7.22	72.23 CHF	1'414.52 CHF	14.1%	195.83 CHF	CHF 1'610.35	16.1%
De	10'201	à	10'560	7.52	75.19 CHF	1'472.52 CHF	14.2%	195.83 CHF	CHF 1'668.35	16.1%
De	10'561	à	10'920	7.82	78.15 CHF	1'530.51 CHF	14.3%	195.83 CHF	CHF 1'726.35	16.1%
De	10'921	à	11'280	8.11	81.11 CHF	1'588.51 CHF	14.3%	195.83 CHF	CHF 1'784.34	16.1%
De	11'281	à	11'640	8.41	84.08 CHF	1'646.51 CHF	14.4%	195.83 CHF	CHF 1'842.34	16.1%
De	11'641	à	12'000	8.70	87.04 CHF	1'704.50 CHF	14.4%	195.83 CHF	CHF 1'900.34	16.1%
	Plus	de	12'000	9.00	90.00 CHF	1'762.50 CHF	14.5%	CHF 195.83	CHF 1'958.33	16.1%

Le nouveau barème s'aligne, désormais, sur le taux horaire appliqué dans le Réseau de Nyon qui gère, pour le compte d'Asse et Boiron, l'accueil familial de jour. Le taux d'effort a été calculé, là également, pour un enfant en âge préscolaire, fréquentant 235 jours/an, 10h/jour.

Le taux d'effort des bas revenus, si l'on ne prend en considération que le tarif de base à la journée baisse de près de 35%. Les revenus du milieu de l'échelle ont, quant à eux, une baisse de plus de 2%.

Le taux d'effort est devenu linéaire si l'on intègre le prix du repas, mais très légèrement inférieur en incluant le repas pour les bas revenus.

Les propositions, validées par le Comité de direction, répondent aux injonctions de la FAJE. Elles tiennent compte des risques pour les Communes, en ce sens que les simulations effectuées, sur la base des coûts finalisés de l'exercice 2024, démontrent qu'à consommation égale, non seulement les grilles tarifaires n'alourdissent pas leurs charges, mais diminuent légèrement la part des Communes.

Cela tient, une fois encore, à la répartition des revenus des parents placeurs. Avec une proportion de 85 à 90% des parents qui se situent au revenu maximal, même un doublement de la part des parents à faibles revenus serait largement compensé par la hausse modérée des barèmes, encore loin du prix coûtant de la prestation.

IV. RÉGLEMENTATION

D'une manière générale, voilà plusieurs années qu'il est constaté que la réglementation, qu'elle concerne les politiques tarifaires ou les règlements de fonctionnement des 3 types d'accueil, devait être revue pour introduire plus d'unité, de matière et de cohérence dans les dispositions. Une dispersion des règles, en matière tarifaire, conduisait à devoir consulter plusieurs documents pour connaître aussi bien le calcul du revenu déterminant des parents que les prestations facturées et les règles de facturation appliquées.

Ce toilettage formel de la réglementation n'avait pu aboutir, faute de ressources disponibles. Le mandat confié a permis d'effectuer ce travail fastidieux de refonte, permettant aux parents de disposer de documents structurés, clairs et cohérents. Certaines règles ont été également mises en conformité avec l'évolution des pratiques. Les règlements sont joints, à titre informatif.

V. CONCLUSION

Le réseau d'accueil Asse et Boiron dispose d'un délai, au 30 juin 2026, pour présenter, à la FAJE, sa nouvelle réglementation ainsi que les nouvelles grilles tarifaires. Il est donc essentiel que le Conseil Intercommunal valide la démarche et son résultat, comme vous y invite le Comité de Direction. L'accessibilité financière à toutes les catégories de revenus sera ainsi garantie, comme l'exige l'art. 29 al.2 LAJE.

Une fois cette étape franchie, il est prévu un processus de communication aux parents. Avant même la transmission de la nouvelle réglementation et l'établissement des nouveaux contrats, pour la rentrée 2027-2028, une information officielle sera transmise à tous les parents qui ont un ou plusieurs contrats, dans le réseau Asse & Boiron.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION ENFANCE ET ECOLE - ASSE ET BOIRON

vu le préavis n°20/2021-2026 du Comité de Direction sur la révision de la politique tarifaire,
ouï le rapport de la Commission de gestion,
considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE :

1. De la démarche retenue pour répondre aux injonctions de la FAJE et modifier ses barèmes tarifaires afin que le taux d'effort des parents soient proportionnels à leurs revenus ;
2. Des analyses sur les politiques tarifaires existantes et les modèles explorés ;
3. De la refonte des règlements de fonctionnement rendue indispensable par l'élaboration d'un nouveau règlement tarifaire.

DECIDE :

1. D'approuver les nouvelles grilles tarifaires et leur mise en œuvre à la rentrée d'août 2027.
2. De valider le règlement tarifaire joint au présent préavis.

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 18 mars 2026 pour être soumis au prochain Conseil Intercommunal de l'AEE, le 23 avril 2026.

Au nom du Comité de Direction


Isabelle Jaquet
Présidente


Eveline Othein-Girard
Vice-Présidente



Annexes :

- ▶ Règlement tarifaire
- ▶ Règlement de l'accueil préscolaire
- ▶ Règlement de l'accueil parascolaire (1P-6P)
- ▶ Règlement de l'accueil parascolaire (7P-8P)
- ▶ Règlement des Accueils Vacances